

It would have been interesting to have examined the fauces œsophagus, &c., but it could not be done. I am indebted to Drs. Boswell and Painchaud for their assistance upon this sad occasion.

ART. XIV.—*Observations sur un cas d'infanticide*, par le DOCTEUR BOYER, Professeur de Médecine Légale dans l'École de Médecine de Montréal, Médecin de l'Hôtel-Dieu, etc., devant la cour du Coroner.

LE 20 mars, je me rendis, à l'invitation de M. le Coroner Coursol pour assister à une enquête, au village de Varennes, qui devait se faire sur le corps d'un enfant nouveau-né.—C.. V., sauvagesse de naissance et veuve depuis deux ans était accouchée le lundi précédent, le 15 mars, d'un enfant mâle.

Voici les renseignements fournis par les différents témoins :—Mad. L. chez qui elle demeurerait, dépose, dans l'après-midi de lundi, étant allée chez sa voisine, sa petite fille âgée de 10 ans vint la chercher peu de temps après et lui dit, d'un air effrayé, " venez, vite ma tante Catherine se plaint beaucoup et j'ai entendu les cris d'un enfant dans sa chambre" aussitôt elle s'y rendit avec la voisine, elle trouva la femme debout auprès de son lit, et vit des traces de sang sur le plancher. Lui ayant demandé où était son enfant, elle répondit qu'il était mort en tombant par terre et qu'elle l'avait mis sous la paille. La voisine étant allée au lieu indiqué trouva en effet l'enfant mort, avec le placenta et le cordon ombilical non séparés. Elle dit avoir coupé, elle-même, le cordon avec des ciseaux.

Après l'autopsie les médecins donnèrent leur témoignage verbal et rédigèrent ensuite le rapport suivant à la demande du Coroner :—

Nous, soussignés, Médecins, résidants au village de Varennes, District de Montréal, sur la réquisition de Charles Coursol, Ecuier, Coroner, nous sommes transportés, aujourd'hui le 20 mars 1852, à la salle publique de la maison de la Fabrique, dans le dit Village, pour examiner le corps d'un enfant, né il y a cinq jours, de Catherine Vassal, veuve de Xavier Fougère dit Champagne.

Après avoir prêté serment entre les mains du susdit Coroner, nous avons, conjointement avec le Docteur Wilbrenner, Ecuier, M. D., demeurant au Village de Boucherville et en présence du Docteur Boyer, Ecuier M. D., de Montréal, procédé à l'examen du corps du dit enfant.

Il nous a été présenté dans un bière et enveloppé de linges.

Il est exempt de putréfaction et de fétidité. La peau est en plusieurs endroits congelée par le froid.

Il est du sexe masculin, a des cheveux noirs et abondants, sa longueur du sommet de la tête aux talons, est de 19 pouces. Les ongles sont